



MUNICIPALITE
DE
DAILLENS

Information – Qualité de l'eau

Qualité de l'eau potable en octobre 2024 – Commune de Dailens, réseau de distribution.

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Provenance

L'eau alimentant le réseau communal provient des sources de la Mollombaz et de la nappe des Graveys. En cas d'interruption ou besoin de l'un de ces deux points, la redondance est assurée par l'autre point de captage.

Traitement

L'eau distribuée n'est pas traitée.

Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte neuf prélèvements par année effectués par notre service des eaux, en collaboration avec la commune de Penthalaz.

Bactériologie

Aucun dépassement des valeurs maximales n'a été observé concernant les analyses microbiologiques.

Paramètres physico-chimiques *(ressortant de l'analyse complète dans le réseau de distribution)*

La valeur d'un des métabolites du fongicide chlorothalonil est proche de la valeur maximale admise de 0,1 µg/l, la Municipalité surveille dans le cadre de son autocontrôle l'évolution de cette valeur et développe actuellement une solution de filtration.

Dureté totale : 34.6° f, soit une eau dure

Température moyenne	16.1°C
Calcium	111 mg/l
Magnésium	16.8 mg/l
Sodium	14.1 mg/l

pH	7.7
Chlorures	19.6 mg/l
Nitrates	13.4 mg/l
Sulfates	40 mg/l

Remarques : -

Informations utiles

En cas de questions supplémentaires, nous nous tenons à votre disposition au 079 417 09 65
En cas de problèmes, fuites ou accidents, le service de piquet est atteignable au 079 177 92 03